

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI - Dahbia BOUDEJMA - Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER - Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA - Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 11/2023

Objet : Mise à disposition de matériel informatique

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2221-1 ;

Vu l'inventaire des biens mobiliers du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que depuis l'arrêt du service « Portage de repas » aux autres communes que Marange-Silvange et Bronvaux, un agent suffit à exécuter les missions afférentes ;

Lorsque le service « Portage de repas » concernait plus d'une quinzaine de communes, au moins trois agents étaient affectés à son fonctionnement. Cela comprenait la livraison au domicile des usagers mais également la partie administrative (entrée des fiches individuelles, commandes aux fournisseurs...). Pour ce faire, trois ordinateurs portables avaient été achetés par le C.C.A.S.

Depuis juillet 2020, date à laquelle le portage pour les communes hors Marange-Silvange et Bronvaux a commencé à s'arrêter, ces ordinateurs ne sont plus utilisés. Après les avoir fait vérifier par le prestataire informatique de la commune et du C.C.A.S. il s'avère que ce matériel reste de bonne qualité et reste utilisable.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

00_NF_057-065709606-00030601-11_0003-DF

Dans le cadre des actions du C.C.A.S. en faveur de l'insertion aussi bien professionnelle que sociale, il est proposé de les mettre à disposition des administrés via la bibliothèque. En effet, depuis son réaménagement la bibliothèque propose des espaces de travail aussi bien aux seniors qui souhaiteraient s'initier à l'informatique, qu'aux adultes ayant des démarches administratives à effectuer ou aux jeunes souhaitant faire leurs devoirs.

Ces ordinateurs pourraient également être utilisés lors d'ateliers mis en place par le conseiller numérique de la C.C.P.O.M. en mairie.

Ce matériel ne serait en revanche pas mis en prêt et ne pourrait donc être utilisé que sur site.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la mise à disposition au public, à titre gratuit et en mairie de trois (3) ordinateurs portables « HP probook » inventoriés comme suit CQ27, CQ28, CQ29 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Donc le Président, le Vice-Président
Virginie Fouzard

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legitime.com

00 00 000 00000000 00000000 00 0000 00

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER – Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 12/2023

Objet : Adhésion – Association des chiens médiateurs et d'utilité de l'Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant les objectifs de l'association des chiens médiateurs et d'utilité de l'Est et notamment la stimulation des fonctions cognitives, psychologiques, physiques et relationnelles des personnes via leur interaction avec des chiens d'assistance ou de médiation.

Lors de la mise en place de la veille sociale, l'agent référent également famille d'accueil pour les chiens de cette association a rapidement proposé d'allier ces deux missions et d'amener avec elle sa pensionnaire (Talia) lors des visites à domicile.

Cette présence se fait avec l'accord des administrés et dans le respect de chacun. Les retours sont jusqu'à présent très positifs, notamment auprès des seniors isolés et du jeune public. Lorsque Talia ne peut pas se rendre chez les administrés, elle est en rencontre avec le public en mairie, au C.C.A.S., à l'accueil ou en bibliothèque.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99 DE-057-265702696-20230628-12 2023-DE

Plusieurs bénéfices peuvent être identifiés. En effet la présence de Talia permet un retour au calme plus rapide des administrés en situation de contrariété, elle crée un premier lien positif avec les usagers, elle fait patienter dans la bonne humeur (...).

De ce fait il est envisagé de formaliser le partenariat du C.C.A.S. avec l'association notamment pour permettre des actions supplémentaires. Par exemple, la présence ponctuelle de plusieurs chiens et de leurs accompagnateurs lors des goûters seniors.

Les risques liés à la présence de chiens en contact du public sont pris en charge par les assurances des familles d'accueil et de l'association. Une déclaration sera tout de même réalisée auprès de l'assureur du C.C.A.S. afin de parer à toutes éventualités.

L'adhésion s'élève à 50 € par an.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adhérer à l'association les Chiens médiateurs et d'utilité de l'Est ;
- De payer les frais d'adhésion d'un montant total de 50 € pour l'année en cours ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Pour le Président, la Vice-présidente
Virginie Fouquier

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/07/2023

Application agréée E.legitimite.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI - Dahbia BOUDEJMA - Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER - Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA - Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.

(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 15/2023

Objet : Subvention – C.L.C.V.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

L'association Consommation, Logement et Cadre de Vie intervient à plusieurs niveaux pour œuvrer à l'amélioration du quotidien et du bien-être des consommateurs, plus largement de la population.

Dans ce cadre, la C.L.C.V. de Marange-Silvange intervient dans de très nombreuses actions communales en plus de proposer elle-même des ateliers diversifiés (théâtre, ...).

Elle est notamment présente à l'intégralité des manifestations organisées par le C.C.A.S. pour tenir des stands de restauration et aider à l'organisation et au bon déroulement.

Le C.C.A.S. n'a encore jamais attribué de subvention à la C.L.C.V.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99 DE-057-265702696-20230628-15 2023-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accorder une subvention de 475 € à l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie de Marange-Silvange ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Madame Virginie FOURNIER, en sa qualité de Présidente de la C.L.C.V. n'a pris part ni au débat ni au vote.

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOPTE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

*pour le président, la Vice-présidente
Virginie Fournier*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application déposée à hopitalier.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI - Dahbia BOUDEJMA - Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER - Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA - Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 16/2023

Objet : Subvention – Les Restos du Cœur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

L'association les Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest ont distribués en 2022 plus de 2 000 000 repas pour un coût total de 3 057 434 €. Ce nombre de repas est estimé à 2 300 000 pour 2023.

Concernant l'antenne de MARANGE-SILVANGE, les chiffres sont les suivants :

- Hiver : 3 954 repas servis ;
- Été : 4 524 repas servis ;

Pour rappel l'aide alimentaire n'est pas la seule activité des Restos du Cœur qui réalise également, en plus de l'accueil et de l'écoute, de l'aide aux devoirs, des ateliers de français, des actions cinéma pour tous, aide aux vacances, des bilans de santé (...).

En 2022, une subvention de 500 € leur a été versée par le C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

00_NF_057_065700606_00000621_16_0000_NF

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accorder une subvention de 500 € à l'association les Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Madame Liliane PALAMAR, en sa qualité de membre des Restos du Cœur, n'a pris part ni au débat ni au vote.

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOPTE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

*pour le président, la Vice-présidente
Virginie Tournier*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application après E-legiste.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI - Dahbia BOUDEJMA - Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER - Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA - Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 17/2023

Objet : Subvention – La Croix Rouge Française

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

L'urgence sanitaire et sociale est la préoccupation principale de la Croix Rouge Française. Son objectif demeure celui de la résilience des populations, afin de « renforcer la capacité des personnes et des communautés exposées à des vulnérabilités, des catastrophes ou des crises, à faire face, à s'adapter, à se relever et à retrouver une vie digne et autonome ». Leurs actions caritatives sont nombreuses, au premier titre desquelles l'aide alimentaire et le don de vêtements.

Concernant la commune de MARANGE-SILVANGE, les chiffres sont les suivants pour 2022 :

- Nombre de personnes aidées : 31 ;
- Nombre de repas servis : 4 667 ;
- Aide totale en € : 4 984 € ;

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99 NF - 057-265702696-2023.0628-17 2023-DE

En 2022, une subvention de 200 € leur a été versée par le C.C.A.S.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accorder une subvention de 300 € à l'association de la Croix Rouge Française ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Yves Muller
Pour le président - la
Vice-présidente
Virginie Tournier

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2023

Application approuvée et déposée

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI - Dahbia BOUDEJMA - Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER - Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA - Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 18//2023

Objet : Subvention – A.F.S.E.P.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

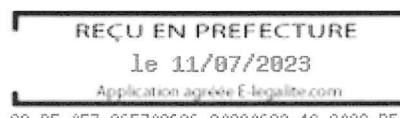
Vu la demande de subvention de fonctionnement faite au C.C.A.S. le 26 novembre 2022 ;

L'association Française des Sclérosés En Plaques œuvre depuis 60 ans auprès des patients atteints de cette pathologie, des proches et des aidants pour leur apporter écoute et solutions afin de favoriser le plus longtemps possible l'autonomie à domicile.

Pour ce faire, elle propose les services suivants : service juridique, service social, écoute psychologique, ateliers d'équithérapie, de bien-être (naturopathie, groupe de parole, sophrologie ...).

Le C.C.A.S. n'a encore versé aucune subvention à cette association.

Il est proposé au Conseil d'Administration :



00_057_06570606_00000608_18_0000_05

- D'accorder une subvention de 200 € à l'association de l'association A.F.S.E.P. ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Yves Muller
Paul le président, La Vie -
présidente
Virginie Foreuler

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application après Elégance.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Virginie FOURNIER - Alain CUERONI - Dahbia BOUDEJMA - Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Claude FERRI - Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés : 6

Yves MULLER - Christine BANDURSKI - Martin BEAUVAIS - Philippe GASPARELLA - Alain MERTES - Emmanuel WILVERT

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Procuration :

Monsieur Alain MERTES a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 19//2023

Objet : Subvention – S.O.S. Village d'enfants

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

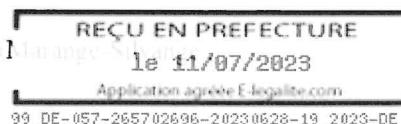
S.O.S. Village d'enfants est une association humanitaire dont l'objectif est d'offrir à des frères et sœurs un cadre de vie familial et l'assurance d'une relation affective et éducative durable avec une mère ou un père SOS, jusqu'à leur autonomie.

Le village de Marange-Silvange compte 13 maisons pouvant accueillir jusqu'à 5 enfants soit une capacité d'accueil de 65 enfants.

Le C.C.A.S. n'a pas encore accordé de subvention à cette association.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accorder une subvention de 300 € à l'association S.O.S. Village d'Enfants de l



- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Monsieur Bruno DOYON, en sa qualité de responsable de la structure S.O.S. Village d'enfants de MARANGE-SILVANGE, n'a pris part ni au débat ni au vote.

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOPTE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

*Paul le président, la
Vice-présidente
Virginie Fournier*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Agglo. de la région de la capitale

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 28 JUIN 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le 22 juin deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents :

Virginie FOURNIER – Martin BEAUVAIS - Alain CUERONI – Dahbia BOUDEJMA – Bruno DOYON - Patricia DOSSMANN – Claude FERRI - Philippe GASPARELLA – Alain MERTES – Liliane PALAMAR - Andrée PICCININI - Yvette WITZ

Absents excusés :

Yves MULLER – Isabelle DUSCH – Emmanuel WILVERT

Absents non excusés :

Christine BANDURSKI – Valérie BOULNOIS

Procuration :

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 20//2023

Objet : Colis des seniors – Choix du prestataire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif voté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 avril 2023 ;

Le colis des seniors est une action qui revient chaque année en décembre pour le plaisir des seniors de la commune âgés de 70 ans et plus. Remis à leur destinataire lors d'un temps convivial en décembre, ce colis représente pour le C.C.A.S. une dépense annuelle de plus de 10 000 €. Au regard de cette somme et pour garantir une qualité renouvelée chaque année, le C.C.A.S. sollicite une dizaine de prestataires différents afin de réaliser son choix.

Le Conseil d'Administration est informé que dans ce cadre neuf fournisseurs ont fait parvenir des devis ainsi que pour certains des échantillons de produits alimentaires.

Il s'agit des sociétés suivantes :

- Société FLEURONS DE LOMAGNE (2 propositions) ;
- Société DUCS DE GASCOGNE (2 propositions) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20230628-20_2023-DE

- Société COLIS GOURMANDS ;
- Société HELFRICH ;
- Société LES FOUS DU TERROIR ;
- Société ESPRIT GOURMET (2 propositions) ;
- Société MAISON VALETTE FOIE GRAS ;
- Société MON PANIER GARNI ;
- Société LES JARDINS VITRÉS (pas d'échantillon) ;

Les membres du Conseil d'Administration, sont invités à se prononcer sur le contenu des offres (qualité des produits, quantité des produits), le prix ainsi que le contenant des offres.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'attribuer le marché à la société FLEURONS DE LOMAGNE - proposition n°2 pour les sommes unitaires de 15 € colis personne seule et 28 € colis couple ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 28 juin 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Yves Muller
Paul Le Président, la
Vice - Président
Virginie Tournier

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée à legistère.com